

Afrique du Sud

seulement pour 8 guinées, au lieu de lst. 500.—. Le total des frais pour l'année était de lst. 3,621. 16sh. 10d., dépassant les recettes de lst. 437. 14sh. 7 d.

Les fonds engagés et l'argent en banque sont au total de lst. 14,716 0 s ; l'équipement des classes et de campagne a été augmenté de lst. 47.— et le stock de livres, bandages, médailles, etc., d'environ lst. 800.— en raison du grand nombre de nouveaux manuels en stock.

Albanie

Adhésion de l'Albanie à la Convention de Genève.

Berne, le 13 septembre 1922.

Le Conseil Fédéral suisse au Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli pour votre information une note-circulaire¹ que nous adressons aux Etats faisant partie de la Convention de Genève, du 6 juillet 1906, pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne, pour leur notifier le désir de l'Albanie d'adhérer à cette convention.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Par ordre du Conseil fédéral,

Le Chancelier de la Confédération :

STEIGER.

¹ Voy. ci-dessous.

Albanie

Son Excellence

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères :

Berne, 13 septembre 1922.

Monsieur le Ministre,

Par note du 24 août, M. le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères par intérim d'Albanie, nous a fait connaître le désir de cet Etat d'adhérer à la Convention signée à Genève le 6 juillet 1906 pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne.

La demande d'adhésion de l'Albanie ne prendra effet, conformément aux termes de l'article 32, alinéa 3, de cet Acte international, que si, dans un délai d'un an à partir de la présente notification, le Conseil fédéral suisse n'a reçu d'opposition de la part d'aucune des Puissances contractantes.

En portant ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence, nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le Président
de la Confédération :
HAAB.

Le Chancelier
de la Confédération :
STEIGER.

La Croix-Rouge albanaise ¹.

« Après la conquête de notre liberté et de notre indépendance, nous venons de gagner encore les droits de civilisation et d'humanité. La « Croix-Rouge albanaise » s'est formée grâce à la

¹ Extrait, sous le titre de : Le destin marche et ne s'arrête pas. *Rivista Kryki i Kuq Shqiptar, Revue " La Croix- Rouge albanaise, organ i Quendrës së Krykit te Kuq Shqiptar delnë fillim te çdo muji. N° 1. Tiranë. 1 Shtatuer 1922. Vjeti 1. — Trianë, Pajtimet dërgohen në Qendrën e Kryqit të Kuq Shqiptar, 1922. In-8, 16 p.*

Albanie

volonté du peuple et l'assistance du gouvernement. Pendant les trois dernières années, l'Etat albanais a traversé des phases de transformation assez grandes, durant lesquelles la nation albanaise a pu écrire une page glorieuse de son histoire, grâce à la capacité merveilleuse qu'il a montrée et que les Etats balkaniques n'ont pas pu égaler.

« L'institution de la Croix-Rouge des autres peuples balkaniques fut aidée et encouragée de toutes parts, tandis que la Croix-Rouge albanaise croit de son devoir de rappeler à cette occasion les noms illustres, tels que : Lord Robert Cecil, d'Estournelles de Constant, Justin Godard et le professeur Pittard avec sa noble épouse Mme Pittard, personnes vénérées parmi les Albanais et auxquelles notre institution doit sa naissance, grâce à l'intérêt qu'ils ont porté à l'indépendance et à la constitution de l'Etat albanais.

« Sans doute, l'indépendance albanaise a été assurée grâce à la bonne volonté infatigable de nos patriotes et de nos protecteurs, mais nos devoirs ne finissent pas là, avec la délimitation de ses frontières ; l'Albanie a pu être sauvée des dangers du dehors, mais pour que sa population soit en état de rendre les services qu'elle attend, il faut qu'elle sache également se défendre des ennemis intérieurs : les maladies, qui sont encore plus dangereux que les premiers. Ceux-ci sont cachés, invisibles, mais continuent sans trêve leur œuvre de destruction ; ils nous rongent, affaiblissent nos corps, en un mot absorbent notre vitalité.

« Si jusqu'à maintenant devant cette calamité, selon l'habitude et la mentalité que nous avons contractées des conquérants étrangers, nous répondions en disant : que faire ? tel est le destin ; si jusqu'à maintenant nous ne nous sommes pas préoccupés de rechercher les raisons qui nous poussaient à être victimes des ennemis intérieurs, aujourd'hui la Croix-Rouge albanaise appelle tout le peuple albanais pour un effort suprême et général, sous l'égide du drapeau national, qui nous unit sans distinction de confession dans un idéal sacré, afin de faire face aux ennemis intérieurs, qui sucent le sang vital du peuple alba-

Albanie

nais, effort qui nous permettra d'accomplir deux grands devoirs :

1. devoir humanitaire,
2. devoir patriotique.

« Nous disons humanitaire, parce qu'en combattant les maladies, comme la syphilis, la malaria et la tuberculose, non seulement nous pouvons sauver la vie, mais nous pouvons rendre la force et la vigueur en partie perdues par notre race, de sorte que nous serons en état de constituer une nation saine et forte, capable d'accomplir sa mission civilisatrice et que seulement de cette manière notre peuple deviendra un élément utile pour l'humanité : qui est sain de corps est sain d'esprit *mens sana in corpore sano*.

« Nous avons appelé le deuxième devoir : devoir patriotique, parce qu'avec la discipline et l'organisation de la Croix-Rouge nous allons démontrer au monde que nous sommes un peuple sans fanatisme, que nous sommes conscients des nécessités de l'époque où nous vivons, et nous pourrons démentir par des preuves tangibles les calomnies de nos ennemis, qui cherchent chaque occasion pour nous discréditer en disant que les Albanais vivent en plein barbarisme. Quand nous montrerons notre énergie, sans sourciller, dans cette voie de salut, nous obtiendrons sans doute l'aide et l'assistance de tout le monde.

« En effet, nous pouvons mentionner l'assistance et les bienfaits que le peuple albanais a reçus en toute occasion de la Croix-Rouge américaine en Albanie. Le cri d'avertissement de cette noble mission fut toujours : « Sauvez vos enfants ».

« En peuple fidèle et reconnaissant que nous sommes, nous offrons nos hommages de gratitude les plus profonds à la Croix-Rouge américaine, ainsi qu'au généreux peuple américain, qui durant la guerre mondiale ont déployé le plus large altruisme et les plus grandes vertus humanitaires.

« La Croix-Rouge albanaise vient à peine de naître, elle est pauvre et petite, mais ayant confiance en l'assistance et en la générosité de notre peuple, et ayant l'espoir de trouver le même

Albanie

accueil auprès de ses sœurs aînées des peuples civilisés, elle continuera sans relâche dans son devoir bienfaisant et humanitaire. Notre programme est de tâcher d'améliorer l'état physique et moral du peuple albanais et de rendre la vigueur à la nouvelle race. Pour atteindre ce but, nous nous bornerons tout d'abord à fournir aux mères une éducation sanitaire, grâce à laquelle elles seront en état d'accomplir leur devoir sacré envers leurs enfants.

« La Croix-Rouge albanaise se déclare ennemie de l'alcoolisme, qui est la source de tous les maux moraux et matériels. A cet effet, nous attendons l'assistance du peuple et la générosité des bienfaiteurs.

« LA DIRECTION ».

Espagne

Nombre des sections de la Croix-Rouge espagnole.

Le précédent numéro du *Bulletin*¹ indiquait comme nombre des sections de la Croix-Rouge espagnole 50 pour les sections de messieurs, 48 pour les sections de dames.

Par lettre en date du 5 septembre, le secrétaire général de cette Société, M. Juan P. Criado, nous fait savoir qu'en réalité à la date du 1^{er} janvier 1922, les commissions ou comités des chevaliers de la Croix-Rouge espagnole étaient au nombre de 303 sans compter les sections à l'étranger, et les sections de dames au nombre de 136.

Action internationale de la Croix-Rouge espagnole.

Par lettres en date des 11 et 26 août, M. Juan P. Criado y Dominguez, secrétaire général de la Croix-Rouge espagnole, informe le Comité international qu'il a fait parvenir :

¹ Voy. p. 718.